



FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME
LIGUE D'ATHLETISME DES PAYS DE LA LOIRE
Maison des Sports.44 rue R. Rolland. BP 90312
44103 NANTES Cedex 4



C.R.C.R. PAYS DE LA LOIRE
Gérard CLAIRE
8, allée du Plateau Fleuri - 49460 Montreuil-Juigné
Tél: 02..41.42.34.73 / 06 08 26 44 33
crr.pl44@gmail.com <http://www.courirpaysloire.fr>

COMMISSION REGIONALE RUNNING

Gérard CLAIRE

Montreuil juigné Le vendredi 19 juillet 2019

219041 - Corrida de Château-Gontier 29/12/2019

Membre du Bureau : Monsieur GICQUEAU Eric
Salle des Sports Avenue Aristide Briand
53200 CHATEAU GONTIER
Tél : 06.74.69.05.84
Mail : upac53@wanadoo.fr

J'ai le plaisir de vous communiquer la désignation des Officiels Juges Arbitres de la C.R.R P-L . Affectés au suivi et contrôle de l'édition 2019 de « - Corrida de Château-Gontier ».

Je vous saurai gré de bien vouloir réserver le meilleur accueil à :

MOTTIER MICKAEL 24 allée Prospère Mérimé 72100 LE MANS 06 30 75 54 14 mottiermick@yahoo.fr

Pour garantir la régularité de l'épreuve, il conviendra d'agir conformément à la réglementation et de respecter le cahier des charges transmis par la F.F.A.

Pour qu'ils trouvent les meilleures conditions d'arbitrage, il sera nécessaire de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accomplissement de cette mission, à savoir :

- Une disponibilité de temps pour accueillir et renseigner correctement les arbitres.
- Restauration et hébergement durant le séjour à charge de l'organisation.
- Une réunion technique d'avant course.
- Plan détaillé du parcours et dossier de mesurage à jour et moins de 5 ans.
- Formulaire de composition du jury F.F.A. (starter, chronométreurs ... etc.).
- Une reconnaissance du parcours avec le responsable du balisage (barrières et structures placées).
- Motos avec pilotes affectés aux arbitres.
- Prévoir les accréditations pour accéder à toutes les structures de l'organisation.
- Un jeu de résultats significatifs pour contrôle et validation avant affichage avec N° de licence
- **A Transmettre sous 24 heures à la C.R.R : crr.pl44@gmail.com**
Sous forme Logica ou Txt conformément à l'annexe 5 du cahier des charges des courses à label.
- Pour les utilisateurs du Logica il vous est demandé de saisir un minimum de jury pour valoriser leur présence et permettre au système informatique F F A de comptabiliser le nombre de présence sur les compétitions.
- Les arbitres sont seules habilités à enregistrer les éventuelles réclamations dans un délai de 30' (référence : heure d'affichage des résultats) et à régler tous litiges d'ordres techniques ou sportifs.

Souhaitant un plein succès sportif et populaire à votre manifestation, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le président de La CRCR des PAYS de la LOIRE

Gérard CLAIRE